

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DU 03.12.2018

Procès-verbal

PRÉSENTS :

Mme Alice LEEUWERCK, Bourgmestre f.f. - Présidente ;
Mmes Marie-Eve DESBUQUOIT, Clémentine VANDENBROUCKE, MM. Didier SOETE, Jean-Jacques PIETERS et Philippe MOUTON, Echevins ;
Mme Chantal BERTOUILLE, MM. José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, André GOBEYN, Frank EFESOTTI, Didier VANDESKELDE, David KYRIAKIDIS, Gael OOGHE, Mmes Myriam LIPPINOIS, Marion HOF, Peggy DELBECQUE, M. Eric DEVOS, Mme Charlotte GRUSON, M. Jean-Baptiste LINDEBOOM, Mmes Johanna MOENECLAËY, Sylvie VANCRAEYNEST, Florence DEKIMPE, MM. David WERQUIN et Stéphane DEJONGHE, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

La séance est ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT., Bourgmestre f.f., suite à la convocation écrite par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 23.11.2018.

Le présent procès-verbal est établi dans le respect des dispositions fédérales et décrétales en vigueur et de la circulaire du 23.10.2018 de Madame Valérie DE BUE, Ministre Wallonne des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures Sportives relative à la validation et à l'installation des Conseillers Communaux et du Collège Communal, à l'exception des communes de la Communauté Germanophone.

1^{er} objet : Installation du Conseil Communal.

A. Communication relative à la validation définitive des élections communales du 14.10.2018.

Le Conseil prend connaissance de l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 15.11.2018 validant les élections du 14 octobre 2018 dans la Ville de Comines-Warneton.

Madame la Présidente rappelle qu'ont été élus :

Conseillers Communaux effectifs :

MM. Philippe MOUTON, Frank EFESOTTI et Mmes Peggy DELBECQUE et Sylvie VANCRAEYNEST sur la liste 2 (ECOLO).

M. David WERQUIN sur la liste 3 (P.S.).

M. David KYRIAKIDIS et Mme Florence DEKIMPE sur la liste 12 (M.C.I.).

Mme Alice LEEUWERCK, M. Didier SOETE, Mme Chantal BERTOUILLE, M. André GOBEYN, Mme, Myriam LIPPINOIS, M. Eric DEVOS et Mme Johanna MOENECLAËY sur la liste 13 (ENSEMBLE).

Mmes Marie-Eve DESBUQUOIT, Clémentine VANDENBROUCKE, MM. Jean-Jacques PIETERS, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Didier VANDESKELDE, Gael OOGHE, Mmes Marion HOF, Charlotte GRUSON, MM. Jean-Baptiste LINDEBOOM et Stéphane DEJONGHE sur la liste 14 (ACTION).

Conseillers Communaux suppléants :

Mme Marion VAN ACHTER, MM. Augustin DURNEZ, Venezia COOL, Patrick MATON, Pascal BECQUART, Mmes Marquita BOUCKENOOGHE, Fabienne BONDUÉ, Chantal VAN ROSSEM et M. Roland POLFLIET sur la liste 2 (ECOLO).

M. Alain DEBRUYNE, Mmes Severine PITELJON, Graziella TALLARICO, MM. Hubert VAN ELSLANDER, Michel HUYGHE, Diego GEKIERE, Philippe DUMORTIER, Serge PITELJON, Mmes Cathy VANDEPARRE, Typhaine DEHORTER, M. Sébastien LALLEMANT, Mmes Audrey BRAEME, Sophie BOSSUE, M. Cédric GIVAUDAN, Mmes Hélène ZOONEKYNDT, Yaëlle GRANA, MM. Matthieu BRULEZ, Fabrice CORNELISSEN, Mme Virginie DELECROIX, MM. Michaël DESWARTE, David BRULEZ, Mmes Laurence CARLIER, Farida SAADI et Nathalie BOUILLET sur la liste 3 (P.S.).

M. Thierry ROESENS, Mme Virginie d'ABBUNDO, MM. Jérôme BRUNEEL, Sébastien MASSCHELEIN, Mme Elodie VANACKER, MM. Geoffrey MEURISSE, Xavier CLARION, Rudy CLAEREBOUT, Romain DERAMAUX, Mme Prescillia BENAUWT, M. Laurent WERQUIN, Mmes Nancy ROOSE-OOGHE, Nadège DERAMOUDT-POUILLE, Noémie MARQUETTE, MM. Patrick VANBESELAERE, Fabrice ROBAEYS, Stéphane PONCHEAUX, Ludovic VERVOITTE, Mmes Liliane DELABY-MAILLOTTE, Alice VANMEENEN, Christine LESAGE, Daniëlla VANDOORNE et Delphine LENSEL sur la liste 12 (M.C.I.).

Mmes Cindy CLAEYS, Pascale CASTRIQUE, MM. Steve LETURCQ-CALLENS, Raymond WARLOP, Fabien DUMONT, Mme Thérèse DESBUQUOIT, M. Xavier CARNEL, Mmes Françoise MISPELAER-DENTURCK, Pauline BAELDEN, Bérangère JAUMOTTE, M. Daniel CASTRYCK, Mme Pascale GIROUL, M. Jean-Luc DESMET, Mme Béa MARSAC, MM. Laurent VANRAES, Hugo CLAUW, Mme Laetitia OLLEVIER et M. Kevin TANGHE sur la liste 13 (ENSEMBLE).

M. Jean-Baptiste RAMON, Mmes Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, Angélique PALUZZANO, Virginie BLIECK, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, MM. Steven PERSYN, Kristof NOTREDAME, Mathias BRUTSAERT, Mme Sylvie WALLE, M. Sébastien DASPREZ, Mmes Justine DURNEZ, Martine ALLEMAN, M. Jean-Yves CALLENS et Mme Hélène BERTRAND sur la liste 14 (ACTION).

B. Vérification et validation des pouvoirs.

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du rapport de vérification des pouvoirs, établi ce jour par le Collège des Bourgmestre et Echevins, en vue de l'installation des membres du Conseil:

« LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS :

certifie que :

MM. Philippe MOUTON, Frank EFESOTTI et Mmes Peggy DELBECQUE et Sylvie VANCRAEYNEST sur la liste 2 ;

M. David WERQUIN sur la liste 3 ;

M. David KYRIAKIDIS et Mme Florence DEKIMPE sur la liste 12 ;

Mme Alice LEEUWERCK, M. Didier SOETE, Mme Chantal BERTOUILLE, M. André GOBEYN, Mme, Myriam LIPPINOIS, M. Eric DEVOS et Mme Johanna MOENECLAËY sur la liste 13 ;

Mmes Marie-Eve DESBUQUOIT, Clémentine VANDENBROUCKE, MM. Jean-Jacques PIETERS, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Didier VANDESKELDE, Gael OOGHE, Mmes Marion HOF, Charlotte GRUSON, MM. Jean-Baptiste LINDEBOOM et Stéphane DEJONGHE sur la liste 14 ;

élus aux élections communales du 14 octobre 2018 en cette Ville, pour le remplacement des Conseillers Communaux sortants, n'ont, jusqu'à ce jour :

- pas cessé de remplir toutes les conditions de l'électorat visées par l'article 1^{er} ou l'article 1^{er} bis de la Loi Electorale Communale ;
- pas été déchu du droit d'éligibilité par condamnation, ni exclus des droits électoraux par application de l'article 6 du Code Electoral, ni suspendus dans l'exercice des droits électoraux par application de l'article 7 du même Code ;
- pas été frappés de déchéance notamment en application de la loi du 30 juin 1961 relative à l'épuration civique (art. 123 sexiè à noniè du Code Pénal) et de la législation relative aux déclarations de mandats ;
- pas été condamnés, même avec sursis, au cours des douze dernières années, du chef de l'une des infractions décrites aux articles 240, 241, 243 et 245 à 248 du Code Pénal commises dans l'exercice de fonctions communales.

De plus, il est attesté qu'aucun des élus susvisés ne se trouvent dans les cas d'incompatibilités, fonctionnelles, professionnelles, liées à la parenté ou à l'alliance, prévus, notamment, aux articles L 1125-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Dès lors, rien ne s'oppose à ce que les pouvoirs des élus susvisés soient validés.

Fait à Comines-Warneton, le 03.12.2018. »

C. Nomination du Bourgmestre. Prestation de serment par devant Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut. Communication.

Ce point est retiré de l'ordre du jour, aucun arrêté de nomination n'ayant été à ce jour adopté par le Gouvernement Wallon.

Madame la Présidente précise que le courrier de présentation à la fonction de Bourgmestre a été introduit tardivement par la candidate-Bourgmestre et estime que cela relève de l'amateurisme.

D. Prestation de serment et installation des Conseillers Communaux.

Madame la Présidente propose de passer, conformément aux dispositions de l'article L 1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, à la prestation de serment et à l'installation des Conseillers Communaux selon l'ordre d'élection (c'est-à-dire dans l'ordre des quotients) et invite ceux-ci à prêter le serment déterminé par la loi du 1^{er} juillet 1860.

Madame la Présidente invite Madame Clémentine VANDENBROUCKE à prêter le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Madame Clémentine VANDENBROUCKE prête le serment susvisé. Elle prend ensuite la présidence de la présente assemblée et fait prêter le serment ad hoc à Madame Marie-Eve DESBUQUOIT.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT prête le serment requis et reprend la présidence du Conseil.

Prêtent ensuite successivement entre les mains de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente, le serment susvisé :

Mme Alice LEEUWERCK, MM. Jean-Jacques PIETERS, Philippe MOUTON, Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mme Chantal BERTOUILLE, MM. Frank EFESOTTI, Didier VANDESKELDE, David KYRIAKIDIS, Gael OOGHE, André GOBEYN, Mmes Marion HOF, Peggy DELBECQUE, Myriam LIPPINOIS, Charlotte GRUSON, MM. Jean-Baptiste LINDEBOOM, Eric DEVOS, Mmes Sylvie VANCRAEYNES, Florence DEKIMPE, MM. David WERQUIN, Stéphane DEJONGHE et Mme Johanna MOENECLAAY.

Ces membres sont déclarés installés dans leur fonction de Conseiller Communal.

E. Prestation de serment et installation des Echevins.

Madame la Présidente rappelle alors que, conformément à l'article 15, § 2 de la Nouvelle Loi Communale, les Échevins ont été élus directement par l'assemblée des électeurs communaux du 14 octobre 2018 ;

Considérant que la répartition des sièges entre les listes s'opère en attribuant à chaque liste autant de mandats d'échevin que son chiffre électoral a fourni de quotients égaux ou supérieurs au dernier quotient utile ;

Considérant que les mandats d'échevin sont attribués aux candidats élus membres du Conseil, dans l'ordre de leur élection ;

Considérant que le rang des échevins est déterminé par l'ordre d'attribution du mandat ;

Vu le P.V. du bureau principal ;

Il est constaté que :

le mandat de premier échevin est attribué à Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Conseillère élue sur la liste n°14 ;

le mandat de deuxième échevin est attribué à Madame Clémentine VANDENBROUCKE, Conseillère élue sur la liste n°14 ;

le mandat de troisième échevin est attribué à Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère élue sur la liste n°13 ;

le mandat de quatrième échevin est attribué à Monsieur Jean-Jacques PIETERS, Conseiller élu sur la liste n°14 ;

le mandat de cinquième échevin est attribué à Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller élu sur la liste n°2 ;

Madame la Présidente invite Madame Clémentine VANDENBROUCKE à prêter le serment suivant :
« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

Madame Clémentine VANDENBROUCKE prête le serment susvisé, prend ensuite la présidence de la présente assemblée et fait prêter le serment requis à Madame Marie-Eve DESBUQUOIT.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT prête le serment susvisé et reprend la présidence du Conseil.

Conformément aux dispositions de l'article 15, §2, alinéas 5 et 7 de la Nouvelle Loi Communale, et aux instructions du 12.02.2009 de Monsieur Guido DE PADT, Ministre Fédéral de l'Intérieur, et à la jurisprudence de la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat, notamment l'arrêt n°175.774 du 15.10.2007 relatives au rang des Echevins, prêtent ensuite successivement entre les mains de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente, le serment susvisé : Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Jean-Jacques PIETERS et Philippe MOUTON.

Madame la Présidente prend acte de ces prestations de serment et se déclare elle-même ainsi que Mesdames Clémentine VANDENBROUCKE, Alice LEEUWERCK, Messieurs Jean-Jacques PIETERS et Philippe MOUTON installés dans leurs fonctions d'Echevin.

Marie-Eve DESBUQUOIT

Clémentine VANDENBROUCKE

Alice LEEUWERCK

Jean-Jacques PIETERS

Philippe MOUTON

Didier SOETE

José RYCKEBOSCH

Vincent BATAILLE

Chantal BERTOUILLE

Frank EFESOTTI

Didier VANDESKELDE

David KYRIAKIDIS

Gael OOGHE

André GOBEYN

Marion HOF

Peggy DELBECQUE

Myriam LIPPINOIS

Charlotte GRUSON

Jean-Baptiste LINDEBOOM

Eric DEVOS

Sylvie VANCRAEYNST

Florence DEKIMPE

David WERQUIN

Stéphane DEJONGHE

Johanna MOENECLAAY

G. Désignation d'un Echevin ou Conseiller Communal faisant fonction de Bourgmestre.

Considérant que le nouveau titulaire du mandat de Bourgmestre n'est pas encore nommé, conformément aux dispositions de l'article 14, alinéa 2 de la Nouvelle Loi Communale, il est procédé, par vote secret, à la désignation d'un Echevin ou Conseiller Communal pour assumer les fonctions de Bourgmestre dans l'attente de cette nomination.

25 membres prennent part au scrutin.

Un même nombre de bulletins est trouvé dans l'urne, dont 0 bulletin blanc.

La majorité est en conséquence fixée à 13 voix.

Madame Alice LEEUWERCK, Echevin, obtient 13 voix, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin, 12 voix.

Par conséquent, Madame Alice LEEUWERCK, ayant obtenu la majorité des suffrages, assumera la fonction de Bourgmestre f.f. dans l'attente de la nomination et de la prestation de serment d'un(e) Bourgmestre.

Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre f.f., prend la présidence de la présente assemblée et intervient comme suit :

« Chers concitoyens,

Chers Conseillers communaux, chers échevins,

Notre Ville de Comines-Warneton vit ce soir un moment historique. Avec l'installation du nouveau Conseil communal et du nouveau Collège échevinal, ainsi que de ma désignation à la tête de notre ville, Comines-Warneton sera dirigée par une équipe nouvelle et inédite pendant les six prochaines années. La tripartite Ensemble-Ecolo-MCI, qui représente 60% des suffrages exprimés le 14 octobre passé, apportera sans aucun doute un souffle nouveau à notre Ville.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à tous les élus qui ont travaillé pour Comines-Warneton ces dernières années, et à tous les bourgmestres qui m'ont précédée. Je mesure les énormes responsabilités qui m'incombent et la lourdeur de la tâche. Je suis enthousiaste et reconnaissante à l'idée d'exercer un des plus beaux métiers du monde : celui d'être l'ambassadeur et le relais d'une Ville et de tous ses citoyens. Je m'engage d'ailleurs à mettre toute mon énergie et tout mon savoir au profit de notre belle Ville, mais je resterai, avant tout, citoyenne de Comines-Warneton, comme vous tous réunis ce soir.

L'émotion de l'annonce de la tripartite le 19 octobre passé a rapidement fait place à un grand travail de collaboration des trois partis de la majorité. Nous sommes décidés à rendre notre ville plus belle encore, plus agréable, plus démocratique et plus transparente et travaillerons aux côtés de toutes les bonnes volontés, de toutes les personnes qui souhaitent aller de l'avant, quelle que soit leur couleur politique. Les échevins de l'opposition recevront, dans les prochains jours, des attributions leur permettant d'assumer pleinement leurs responsabilités dans la gestion de notre Ville.

En politique, en démocratie, rien n'est et ne devrait jamais être acquis. L'intérêt de la démocratie et du renouveau démocratique réside dans l'imprévisibilité des résultats. C'est pourquoi nous tous élus, bourgmestre, échevins, conseillers communaux seront jugés dans 6 ans du travail accompli.

Je m'engage à respecter chaque habitant de notre belle ville et à œuvrer pour le bien de tous.

Merci à tous ceux qui travailleront dans ce sens avec nous. ».

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Mesdames, Messieurs,

Les presque 2 mois qui se sont écoulés depuis les dernières élections communales n'ont pas altéré ma profonde déception.

C'est surtout la manière dont s'est opérée la gestion des évènements suivants les élections qui m'a dérangé.

J'ai personnellement le sentiment que le vendredi 19 octobre 2018 restera marqué d'une pierre noire non seulement dans l'histoire locale, mais surtout dans la dévaluation de la démocratie dans notre ville, dévaluation à laquelle ont assisté, dépités, les milliers d'électeurs Action. Ils ont été sacrifiés, non par les urnes, mais par une volonté préméditée d'éliminer mon groupe. La manière utilisée était légale, mais elle ressemblait fort à une basse manœuvre politicienne : former une coalition aussi inattendue que dénaturée pour jeter mon parti dans l'opposition.

Le groupe Ecolo détenait la clé pour former une gouvernance de qualité avec Action. Et là, à titre personnel, j'aurais pu hériter d'un échevinat qui, pour la toute première fois à Comines-Warneton, aurait pu bénéficier de la longue expérience d'un homme du terrain. Mais non, la mascarade politicienne est venue étouffer dans l'œuf un terreau fertile !

Aujourd'hui, l'ÉCOLOGIE est devenue incontournable. Sachez, Mesdames et Messieurs, que nous les agriculteurs, nous l'appliquons partout et toujours, dans nos fermes et sur les quelque quatre-mille hectares que nous cultivons à Comines-Warneton. Nous sommes **des acteurs** sur le terrain, en appliquant les mesures réglementaires, **et aussi** de manière volontaire.

Et avant de conclure, j'aimerais ajouter que le Statut Spécial qui a été infligé à une seule commune de Wallonie, la nôtre, et que l'on nous avait présenté comme un privilège enviable, nous conduit aujourd'hui à une situation plus qu'équivoque. Je pense que ce régime injuste ne fera qu'accroître l'érosion de la démocratie. La population se demande encore à ce jour à quoi bon voter. Elle comprend surtout que, dans l'idée de certains, la démocratie a cédé la place à la « participatie ». On ne peut que le regretter.

Mais soyez sans crainte, fort de mes 654 voix de préférence, je n'abandonnerai pas mes électeurs à qui j'ai formellement promis « leur bien-être » et je le répète ils resteront « ma première préoccupation ».

Je vous remercie pour votre attention. ».

Monsieur Philippe MOUTON, Echevin, intervient comme suit :

« Chers citoyens, chers amis,

Merci encore chers membres de notre locale, colistiers de notre liste Ecolo pour votre engagement qui fut tellement indispensable, merci pour la confiance que vous nous faites, pour le succès que vous avez suscité. Je remercie les premiers conseillers Ecolo que furent Francis Van Massenhove, Anne Deleruelle, Dorine Verhelst et Lucie Bailly à la Province du Hainaut.

Aujourd'hui, Frank, Peggy, Sylvie, et moi-même contribuons à une nouvelle majorité sur laquelle comptent les citoyens de notre ville. Nous nous devons d'être cohérents au vu des idées maîtresses qui nous animent, pour améliorer la vie des habitants, pour garantir la sécurité tout particulièrement des plus fragiles. Nous devons travailler sans relâche au service des missions les plus nobles de la démocratie, dans le respect des lois, dans le respect des personnes.

Ce conseil communal avec la prestation de serment des élus, l'émotion et la solennité, la complexité des actes posés, l'assemblée nombreuse et attentive...ce conseil nous remet d'emblée face au quotidien des gens qui nous ont élus, en effet...plusieurs points d'actualité sont à l'ordre du jour qui nous plongent directement dans le bain du travail à accomplir pour la collectivité.

Les démarches à effectuer par nos élus pour effectuer une transition équitable d'un Gestionnaire de Réseau de Distribution de l'électricité à un autre sont en effet d'une rare complexité. L'historique et les éléments du dossier ont été présentés aux élus sortants et nouveaux par le Directeur Général ce jeudi soir dernier, nous l'en remercions. ».

D'autres actualités, sociales, environnementales, locales ou planétaires doivent nous fédérer pour assurer l'avenir des plus jeunes, des plus fragiles, des plus isolés et dans ce domaine nous devons d'être des responsables innovants, précurseurs avec ces questions continuellement à l'esprit : les choses sont-elles, raisonnables, équitables, durables.

Notre commune possède tant de richesses, de particularités à mettre en valeur, de paradoxes à apprivoiser du fait de son isolement géographique « tout relatif ». Au-delà des notions partisans, à nous élus de porter un message original, solidaire et lumineux de Comines-Warneton, comme déjà le font de nombreux citoyens.

C'est donc un grand départ que nous vivons vers une mandature dans un contexte économique et sociétal difficile. Une mandature dans laquelle tous les élus se doivent de mettre en priorité les intérêts de Comines-Warneton et de ses habitants.

Soyons donc toujours à l'écoute des gens, à l'avance dans notre volonté de bien faire pour la communauté de Comines-Warneton car c'est elle tout entière que nous représentons désormais. ».

Monsieur David KYRIAKIDIS et Madame Florence DEKIMPE, Conseillers Communaux, interviennent comme suit :

« -Lors des élections, la population a marqué son souhait de donner la voie au chapitre à plusieurs groupes politiques plutôt qu'à un seul groupe en majorité depuis des lustres et ainsi de changer la manière de gouverner notre commune.

-Puis, est venu le temps des discussions entre différents groupes.

Lorsque le MCI a été sollicité, il a été à la table des négociations comme observateur pour savoir si les groupes autour de cette table voulaient un réel changement ou une continuité.

Très vite nous avons senti que le courant et l'approche des divers personnes autour de cette table allaient dans le même sens.

Nous avons convenu de nous revoir afin d'élaborer un programme en commun.

Rapidement, comme si nous travaillions depuis des années ensemble, les programmes étaient convergents.

-Durant cette période près de 20 réunions ont été organisées et basées sur le peaufinement du programme 2019-2020 ainsi que sur le budget 2019 et les diverses modifications. ».

La nouvelle majorité voulait d'entrée être efficace sur toutes les affaires courantes et sur tous les projets bouillants qui nous attendent.

Durant cette période, peut-être est-ce dû à mon métier où l'analyse est de mise, j'ai pu observer, une grande écoute de la part de notre Bourgmestre, Alice Leeuwerck, Didier Soete, Philippe Mouton et les bons conseils de Chantal Bertouille.

Ce que le MCI ressort de ces réunions, ce sont 4 maîtres mots, solidarité, respect et écoute, vous me direz, il n'y en a que 3, le 4^{ème} sera, à vous d'en juger, l'efficacité dans nos futurs projets.

Pour terminer, je voulais un peu parler de cette personne que peu connaissent comme étant notre Bourgmestre. On a pu lire à gauche et à droite, qu'elle est jeune, trop occupée avec sa vie de famille, son commerce, son métier de professeur etc qu'elle n'a pas eu le plus de voix et j'en passe...

Plus de 60% de la population a choisi une autre gouvernance et Alice est celle qui remporte le plus de voix et non seulement, elle est la personne que nous, majorité aurions choisi, par ses compétences, son dynamisme et par son respect.

Durant nos réunions elle aura prouvé ces capacités de gérer un groupe, d'être à l'écoute de demander à chacun de ses interlocuteurs sa pensée.

Derrière son image de femme timide, peut-être distante, il y a là, une femme d'une grande générosité, avec un cœur énorme qui se soucie réellement du bien-être de sa population.

Alice tu m'as souvent posé la question après chaque point lors de la mise en place du programme si celui-ci serait avantageux à la population cominoise et surtout, tu m'as souvent demandé des conseils vu mon âge avancé ou peut-être comme vu par mon métier d'homme de terrain quelle est l'attente des habitants de Comines-Warneton !

Je te répondrai,

On peut être une Bourgmestre proche physiquement et éloignée mentalement, d'où je préfère de loin une Bourgmestre plus éloignée, mais à l'écoute des citoyens, sensible et efficace !

Je te souhaite longue vie dans ce nouveau projet et fier de faire partie de cette nouvelle équipe et de ces nouveaux projets. ».

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Pas de grand discours ce soir. Simplement, je souhaite, au nom du groupe PS, à la nouvelle majorité un bon mandat qui sera, je l'espère, basé sous le signe de la défense des citoyens et non les luttes partisans. Je serai un opposant correct qui défendra les idées et les valeurs de mon groupe. S'opposer pour le plaisir de s'entendre parler n'est pas mon style. Bon mandat à toutes et tous. ».

H. Prestation de serment d'un Echevin.

Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre f.f., rappelle la procédure de nomination particulière du Bourgmestre et précise que des grèves à la poste ont empêché/ralenti une évolution favorable du dossier et que la désignation d'un(e) Bourgmestre faisant fonction est typique du statut spécial de Comines-Warneton

La désignation de Madame Alice LEEUWERCK comme Bourgmestre f.f. entraîne la vacance d'un mandat d'Echevin, Echevin qu'il s'indique de remplacer.

En exécution de l'article 15, §2, alinéa 9 de la Nouvelle Loi Communale, Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, élu sur la même liste que celle de Madame Alice LEEUWERCK, désignée Bourgmestre f.f., est invité par Madame la Présidente à prêter le serment suivant : *« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».*

Monsieur Didier SOETE prête le serment requis.

Madame la Présidente déclare Monsieur Didier SOETE installé comme Echevin.

Monsieur Didier SOETE, Echevin, rappelle qu'il s'est engagé en politique il y a 12 ans et exerce la profession de médecin depuis 25 ans. Il précise qu'il s'engage à apporter un soutien à l'ensemble de la population et estime qu'il y a eu un tournant historique sur l'entité et qu'il y a maintenant lieu de travailler dans le même sens et dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

I. Installation des Conseil et Collège de Police. Communication.

La Zone de Police de Comines-Warneton étant mono-communale, les membres du Conseil prennent acte de l'installation des Conseil et Collège de Police.

2^e objet : Intercommunale GASELWEST. Assemblée générale extraordinaire du 17.12.2018. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision du Conseil Communal du 12.11.2018 (18^{ème} objet). Modifications. Décision.

Madame la Présidente propose à la présente assemblée de revoir, au vu de l'évolution récente et favorable de ce dossier, la décision adoptée par la présente assemblée en sa séance du 12.11.2018 (18^{ème} objet). Elle précise qu'au vu de la proposition sur la table, il y a lieu de prendre rapidement position dans ce dossier.

Monsieur Vincent BATAILLE, Conseiller Communal, s'étonne de la démarche – qu'il estime quelque peu prématurée - effectuée par les services d'Eandis qui consiste à effectuer des relevés de compteur (il donne lecture d'un flyer déposé dans une boîte aux lettres d'un immeuble de Comines-centre), et reprise dans le projet de convention ... non encore signée par l'ensemble des intervenants (Gaselwest/Fluvius/Eandis/Ores S.C.R.L./Ores Assets/Intercommunale IFIGA et les 4 communes wallonnes).

Monsieur Didier SOETE, Echevin, rappelle que ce dossier a véritablement été « imposé » aux communes suite à la dernière réforme de l'Etat et que ce dossier a déjà été examiné à maintes reprises par la présente assemblée. Il remercie le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Directeur Général pour l'initiative de présentation du dossier dans sa globalité de la semaine dernière. Il précise que les enjeux sont lourds, qu'une décision urgente s'impose et que même si aucune garantie absolue n'existe, il y a lieu d'avancer et de finaliser ce dossier.

Monsieur Vincent BATAILLE, Conseiller Communal, signale émettre des réserves sur certaines clauses de la convention telles qu'actuellement proposées.

Monsieur Philippe MOUTON, Echevin, intervient comme suit :

« Nous voulons remercier Messieurs Vincent Bataille et Alain Debruyne ainsi que Monsieur le Directeur Général pour le suivi de dossier leurs interventions et leurs expertises judicieuses. En effet, le maintien de l'intercommunale Ifiga, des dividendes aux communes, de conditions tarifaires intéressantes pour les citoyens, la baisse du prix du rachat de l'éclairage public sont des avantages importants pour les citoyens des communes d'Ellezelles, Celles, Mont de l'Enclus, Frasnes et Comines-Warneton. »

Madame la Présidente propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'adopter la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les dispositions de la 6^{ème} réforme de l'Etat, de 2014, qui a – notamment - régionalisé la matière du contrôle des tarifs de distribution d'électricité et de gaz ;

Vu les dispositions de l'accord de coopération du 13 février 2014 conclu entre la Région Flamande, la Région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux intercommunales interrégionales ;

Attendu que la Ville est affiliée, pour l'activité de gestion du réseau de distribution d'électricité et de gaz, à l'association chargée de mission Gaselwest, Intercommunale Maatschappij voor Gas en Elektriciteit van het Westen ;

Attendu que suite à la régionalisation tarifaire, la volonté du G.R.D Gaselwest est de se séparer des 4 communes wallonnes, à savoir Comines-Warneton, Mont-de-l'Enclus, Celles et Ellezelles, qui lui sont encore affiliées et ce, avant l'échéance de son mandat ;

Attendu qu'à la base, les 4 communes susmentionnées n'ont jamais émis le souhait de quitter anticipativement le G.R.D. qui leur avait été désigné ;

Attendu que jusqu'au jour d'aujourd'hui, ces 4 communes et Gaselwest ont toujours collaboré en bonne entente et que cette collaboration a donné entière satisfaction ;

Attendu que le Collège des Bourgmestre et Echevins, en collaboration avec les Collèges Communaux des communes du Mont-de-l'Enclus, de Celles et d'Ellezelles, a pleine conscience de la nécessité de trouver une issue favorable à un éventuel transfert de mandat de G.R.D. ou toute autre solution équivalente, raison pour laquelle il a entrepris de nombreuses démarches (échanges de correspondances, réunions de travail, ...) depuis 2014 ;

Attendu que la Ville a été convoquée par lettre recommandée du 8 octobre 2018 en vue de prendre part à l'assemblée générale de Gaselwest, qui se tiendra le 17 décembre 2018 à President Kennedypark, 12 à Kortrijk;

Vu le dossier de pièces de documentation constitué par le Conseil d'Administration;

Considérant que le premier point à l'ordre du jour concerne la réalisation d'une scission partielle par absorption d'une partie de Gaselwest;

Attendu que le deuxième point concerne les activités à développer et à la stratégie à suivre pour l'exercice 2019 et au budget 2019 élaboré par le Conseil d'Administration ;

Attendu que les 3^{ème} et 4^{ème} points portent sur des nominations statutaires et des communications statutaires ;

Vu les délibérations adoptées le 25.06.2018 par l'Assemblée Générale de Gaselwest de poursuivre uniquement avec les communes flamandes et d'exclure de facto les communes wallonnes à partir du 1^{er} avril 2019 ;

Vu sa décision du 22.06.2018 (25^{ème} objet) de ne pas approuver les points relatifs à la poursuite de l'Intercommunale Gaselwest uniquement avec les communes flamandes à partir du 1^{er} avril 2019 ;

Vu les délibérations adoptées dans le même sens par les Conseils Communaux des communes de Celles, du Mont-de-l'Enclus et d'Ellezelles et la volonté des 4 communes de rester solidaires ;

Vu les décisions des Conseils Communaux de Celles, du Mont-de-l'Enclus et d'Ellezelles de marquer leur accord de principe, sous conditions, d'ouvrir des négociations avec des G.R.D. wallons ;

Vu sa décision du 12.11.2018 (19^{ème} objet) - notamment - d'adhérer au gestionnaire de réseau de distribution ORES Assets-secteur Mouscron à partir du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au terme actuel d'ORES Assets, pour l'électricité et le gaz pour l'ensemble de son territoire transféré de GASELWEST sous réserve de la réalisation de l'opération de scission partielle et des conditions suspensives suivantes :

- les 4 communes (ex-)Gaselwest adhéreront au même G.R.D. (principe de solidarité);

- un tarif préférentiel Trans-BT sera appliqué pour l'éclairage public ;
- une convention relative à la restitution du câblage d'éclairage public sera conclue individuellement entre Gaselwest et les 4 communes ;
- la remise d'un avis favorable de la CWaPE sur l'opération de transfert du mandat, attestant que l'opération est conforme aux exigences réglementaires en matière de tarifs et de droits quelconques ;
- l'accord du Gouvernement Wallon sur l'opération envisagée et des autorités de tutelle ;

Vu sa décision du 12.11.2018 (18^{ème} objet) de ne pas approuver les points 1 et 2 de l'assemblée générale extraordinaire de Gaselwest du 17.12.2018 relatifs à la scission partielle de Gaselwest et de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de négocier le rachat - au profit des communes via un financement par l'Intercommunale IFIGA - du réseau d'éclairage public « en direct » de Gaselwest, c'est-à-dire sans passer par l'intermédiaire d'Ores ;

Vu la réunion de travail du 14.11.2018 qui s'est déroulée notamment sur le sujet à Courtrai dans les locaux de Gaselwest ;

Attendu que lors de cette réunion, des explications satisfaisantes ont été données concernant, notamment, le réseau d'éclairage public et l'application d'un tarif préférentiel Trans-BT et les dividendes ;

Attendu que le réseau d'éclairage public, faisant partie intégrante du patrimoine de Gaselwest, ne peut faire l'objet d'un transfert séparé des réseaux de distribution de gaz et d'électricité et doit donc être inclus dans l'opération de transfert ;

Attendu qu'à cette même réunion, il a été convenu qu'une convention multipartite serait conclue entre toutes les parties concernées, à savoir Gaselwest/Fluvius/ORES Assets/Ores S.C.R.L./Intercommunale IFIGA et les 4 communes wallonnes. ;

Attendu qu'il s'indique, étant donné que les 2 dossiers (assemblée générale de Gaselwest et assemblée générale d'Ores) relatifs à la scission et à l'absorption sont indissociables, de conclure une convention multipartite relative à l'ensemble des éléments du dossier ;

Vu les échanges de correspondance avec les Intercommunales Gaselwest et ORES, la CWaPE et le Cabinet de Monsieur Jean-Luc CRUCKE, Ministre Wallon de l'Energie ;

Vu la réunion de travail qui s'est déroulée le jeudi 29.11.2018 à Comines avec des représentants des communes de Celles, d'Ellezelles et de Comines-Warneton ;

Attendu, au vu de ce qui précède, qu'il s'indique de modifier sa décision du 12.11.2018 (18^{ème} objet) et d'approuver les points 1 et 2 inscrits à l'assemblée générale extraordinaire de Gaselwest du 17.12.2018, sous réserve de la conclusion et la signature d'une convention multipartite avec l'ensemble des parties concernées et relative à l'ensemble des éléments du dossier ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1. – De revoir l'article 1^{er} de sa décision du 12.11.2018 (18^{ème} objet) et d'approuver les points 1 et 2 inscrits à l'assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale Gaselwest relatifs, d'une part, à la réalisation d'une scission partielle par absorption d'une partie de Gaselwest conformément aux articles 677 et 728 et suivants du Code des Sociétés et, d'autre part, aux activités à développer et à la stratégie à suivre pour l'exercice 2019 et au budget 2019 élaboré par le Conseil d'Administration et ce, sous réserve de la conclusion et la signature d'une convention multipartite (cfr. annexe au dossier administratif) relative aux modalités de l'opération de transfert (en ce inclus le réseau d'éclairage public) vers Ores Assets, à la scission, aux parts sociales et à l'exploitation sera

conclue entre Gaselwest/Fluvius/ORES Assets/Ores S.C.R.L./Intercommunale IFIGA et les 4 communes wallonnes.

Art. 2. - De charger le représentant de la Ville qui participera à l'assemblée générale extraordinaire de Gaselwest du 17 décembre 2018 de voter conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la présente décision.

Art. 3. - De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de la présente décision et, entre autres, d'en donner notification à l'association chargée de mission Gaselwest, à l'attention du secrétariat (en version PDF), à l'adresse e-mail intercommunales@eandis.be et par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 4. – La présente décision sera transmise :

- au Secrétariat de l'Intercommunale Gaselwest et communiquée, en version PDF, par courriel à l'adresse intercommunales@eandis.be et par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- à Monsieur Tommy LECLERCQ, Gouverneur de la Province de Hainaut, en simple exemplaire ;
- aux représentants de la Ville, pour suites voulues ;
- pour information, à Madame Valérie DE BUE, Ministre Wallonne des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, en simple exemplaire ;
- pour information, à Monsieur Jean-Luc CRUCKE, Ministre Wallon du Budget, des Finances, de l'Energie, du Climat et des Aéroports, en simple exemplaire ;
- pour information, à la CWaPE ;
- au G.R.D. ORES ;
- à Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier.

3^e objet : Régionalisation de la méthodologie tarifaire. 6^{ème} réforme de l'Etat. Gestionnaire des réseaux de distribution de gaz et d'électricité. Transfert de mandat de G.R.D.. Convention Gaselwest/Ores/IFIGA/communes de Comines-Warneton, de Celles, d'Ellezelles et de Mont-de-l'Enclus. Approbation. Délégation. Décision du Conseil Communal du 12.11.2018 (19^{ème} objet). Modifications. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'adopter la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant que la Ville de Comines-Warneton est affiliée à l'association chargée de mission GASELWEST (ci-après « GASELWEST ») ;

Considérant que, faisant suite aux changements de réglementation en matière de méthodologie tarifaire – 6^{ème} Réforme de l'Etat, les communes qui sont membres d'une intercommunale d'une autre région se retrouvent dans une situation délicate étant donné que les intercommunales concernées se voient obligées d'instaurer une réglementation tarifaire qui leur est spécifique et que dès lors, cette 6^{ème} Réforme de l'Etat a pour conséquence à terme - sauf à maintenir la situation actuelle d'une Intercommunale interrégionale régie par les dispositions de l'accord de coopération du 13.02.2014 entre la Région Flamande, la Région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux intercommunales interrégionales – le transfert des 4 communes encore affiliées au G.R.D. Gaselwest vers un G.R.D. wallon ;

Considérant que, de ce fait, il devient nécessaire que les 4 communes de la Région Wallonne toujours affiliées à GASELWEST s'affilient à un gestionnaire de réseaux de distribution wallon ;

Vu sa décision de principe du 17.10.2016 (17^{ème} objet a) d'entamer des négociations avec ORES (Mouscron) et de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de mener ces négociations ;

Considérant que la commune a depuis lors demandé des informations complémentaires sur les conditions de son éventuelle affiliation en ORES Assets sur lesquelles elle a obtenu bon nombre de réponses utiles ;

Considérant qu'une opération de scission partielle est envisagée entre GASELWEST et ORES Assets et a fait l'objet d'une documentation transmise aux associés de GASELWEST et d'ORES Assets auxquels il est demandé de se prononcer sur ce point lors des prochaines assemblées générales de GASELWEST et d'ORES Assets ;

Considérant que cette opération de scission est documentée dans le projet de scission joint au dossier ;

Considérant que l'opération nécessite également de convenir des conditions d'attribution des nouvelles parts à émettre par ORES Assets ainsi que de la détermination des fonds propres à attribuer aux 4 communes faisant suite à la scission partielle de GASELWEST étant entendu que ces conditions sont reprises dans la convention ad hoc ;

Attendu que GASELWEST a décidé unilatéralement d'exclure ces 4 communes wallonnes lors de son assemblée générale du 25 juin 2018 avec effet au plus tard au 1^{er} avril 2019 ;

Vu sa décision de principe du 22.06.2018 (40^{ème} objet) de marquer son accord de principe sur le lancement d'une procédure de scission partielle de GASELWEST en vue d'un transfert vers un G.R.D. wallon et de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de poursuivre les négociations en cours en vue d'une adhésion à un G.R.D. wallon ;

Vu les nombreux échanges de correspondance et les réunions de travail avec les différents G.R.D. wallons et les différentes pièces du dossier ;

Attendu que l'opération de scission est soumise aux assemblées générales d'ORES Assets et de GASELWEST ;

Attendu qu'afin de garantir la continuité du service public, il s'indique de doter la commune d'un gestionnaire de réseau de distribution afin de remplacer GASELWEST ;

Vu sa décision du 12.11.2018 (19^{ème} objet) – notamment - d'adhérer au gestionnaire de réseau de distribution ORES Assets-secteur Mouscron à partir du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au terme actuel d'ORES Assets, pour l'électricité et le gaz pour l'ensemble de son territoire transféré de GASELWEST sous réserve de la réalisation de l'opération de scission partielle et des conditions suspensives suivantes :

- les 4 communes (ex-)Gaselwest adhéreront au même G.R.D. (principe de solidarité);*
- un tarif préférentiel Trans-BT sera appliqué pour l'éclairage public ;*
- une convention relative à la restitution du câblage d'éclairage public sera conclue individuellement entre Gaselwest et les 4 communes ;*
- la remise d'un avis favorable de la CWaPE sur l'opération de transfert du mandat, attestant que l'opération est conforme aux exigences réglementaires en matière de tarifs et de droits quelconques ;*
- l'accord du Gouvernement Wallon sur l'opération envisagée et des autorités de tutelle ;*

Vu sa décision du 12.11.2018 (18^{ème} objet) de ne pas approuver les points 1 et 2 de l'assemblée générale extraordinaire de Gaselwest du 17.12.2018 relatifs à la scission partielle de Gaselwest et de

charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de négocier le rachat - au profit des communes via un financement par l'Intercommunale IFIGA - du réseau d'éclairage public « en direct » de Gaselwest, c'est-à-dire sans l'intermédiaire d'Ores ;

Vu la réunion de travail du 14.11.2018 qui s'est déroulée notamment sur le sujet à Courtrai dans les locaux de Gaselwest ;

Attendu que lors de cette réunion, des explications satisfaisantes ont été données concernant, notamment, le réseau d'éclairage public et l'application d'un tarif préférentiel Trans-BT et les dividendes ;

Attendu que le réseau d'éclairage public, faisant partie intégrante du patrimoine de Gaselwest, ne peut faire l'objet d'un transfert séparé des réseaux de distribution de gaz et d'électricité et doit donc être inclus dans l'opération de transfert ;

Attendu qu'à cette même réunion, il a été convenu qu'une convention multipartite serait conclue entre toutes les parties concernées ;

Attendu qu'il s'indique, étant donné que les 2 dossiers (assemblée générale de Gaselwest et assemblée générale d'Ores) sont indissociables, de conclure une convention multipartite relative à l'ensemble des éléments du dossier ;

Vu les échanges de correspondance avec les Intercommunales Gaselwest et ORES, la CWaPE et le Cabinet de Monsieur Jean-Luc CRUCKE, Ministre Wallon de l'Energie ;

Vu la réunion de travail qui s'est déroulée le jeudi 29.11.2018 à Comines avec des représentants des communes de Celles, d'Ellezelles et de Comines-Warneton ;

Vu sa décision de ce jour (2^{ème} objet) de revoir sa délibération du 12.11.2018 () et d'approuver les points 1 et 2 inscrits à l'assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale Gaselwest relatifs, d'une part, à la réalisation d'une scission partielle par absorption d'une partie de Gaselwest conformément aux articles 677 et 728 et suivants du Code des Sociétés et, d'autre part, aux activités à développer et à la stratégie à suivre pour l'exercice 2019 et au budget 2019 élaboré par le Conseil d'Administration et ce, sous réserve de la conclusion et la signature d'une convention multipartite relative aux modalités de l'opération de transfert (en ce inclus le réseau d'éclairage public) vers Ores Assets, à la scission, aux parts sociales et à l'exploitation sera conclue entre Gaselwest/Fluvius/ORES Assets/Ores S.C.R.L./Intercommunale IFIGA et les 4 communes wallonnes ;

Attendu, au vu de ce qui précède, qu'il s'indique de modifier sa décision du 12.11.2018 (19^{ème} objet) ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1. - De modifier comme suit sa délibération du 12.11.2018 (19^{ème} objet) d'adhérer au gestionnaire de réseau de distribution ORES Assets-secteur Mouscron à partir du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au terme actuel d'ORES Assets, pour l'électricité et le gaz pour l'ensemble de son territoire transféré de GASELWEST sous réserve de la réalisation de l'opération de scission partielle et aux conditions suspensives suivantes :

- les 4 communes (ex-)Gaselwest adhéreront au même G.R.D. (principe de solidarité);
- un tarif préférentiel Trans-BT sera appliqué pour l'éclairage public ;
- une convention multipartite (cfr. annexe au dossier administratif) relative aux modalités de l'opération de transfert (en ce inclus le réseau d'éclairage public) vers Ores Assets, à la scission, aux parts sociales et à l'exploitation sera conclue entre

Gaselwest/Fluvius/ORES Assets/Ores S.C.R.L./Intercommunale IFIGA et les 4 communes wallonnes (en lieu et place de la condition suivante : « la conclusion d'une convention relative à la restitution du câblage d'éclairage public sera conclue individuellement entre Gaselwest et les 4 communes ») ;

- *la remise d'un avis favorable de la CWaPE sur l'opération de transfert du mandat, attestant que l'opération est conforme aux exigences réglementaires en matière de tarifs et de droits quelconques ;*
- *l'accord du Gouvernement Wallon sur l'opération envisagée et des autorités de tutelle.*

Art. 2. - De solliciter, dès que les conditions visées à l'article 1 seront remplies, du Gouvernement Wallon qu'il procède à la désignation d'ORES Assets – secteur Mouscron en tant que gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz sur le territoire de Comines-Warneton.

Art. 3. - De solliciter l'application du tarif ORES Mouscron au territoire transféré conformément à l'interprétation donnée par la CWaPE aux exigences légales et réglementaires tarifaires.

Art. 4. - D'approuver la convention relative aux parts sociales à conclure entre ORES Assets et les 4 communes concernées, sous réserve de la vérification des chiffres mentionnés et en excluant le câblage de l'éclairage public.

Art. 5. - De donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre f.f. et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – afin de signer la convention au nom de la Ville.

Art. 6. – De solliciter, le cas échéant, de la Ministre Wallonne en charge des Intercommunales la réunion de la Commission de concertation prévue à l'article 5 de l'accord de coopération du 13.02.2014 entre la Région Flamande, la Région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux intercommunales interrégionales.

Art. 7. - De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de la présente décision.

Art. 8. – La présente décision sera communiquée :

- *à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut, en vue de l'exercice de sa tutelle générale, en simple exemplaire ;*
- *à Madame Valérie DE BUE, Ministre Wallonne des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, en simple exemplaire ;*
- *à Monsieur Jean-Luc CRUCKE, Ministre Wallon du Budget, des Finances, de l'Energie, du Climat et des Aéroports, en simple exemplaire ;*
- *à la CWaPE, en simple exemplaire ;*
- *aux G.R.D. Gaselwest et ORES Assets, en simple exemplaire ;*
- *à Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20.05 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER.

A. LEEUWERCK.